

La vente-débarras prévue du 18 au 21 juin pourra avoir lieu

Magog, le 9 juin 2021 – La Ville de Magog est heureuse de confirmer aux citoyens que la vente-débarras prévue du 18 au 21 juin pourra avoir lieu. La tenue des autres ventes-débarras, soit celles du 3 au 6 septembre et du 8 au 11 octobre, sera évaluée au fur et à mesure, dans le respect des consignes de la santé publique qui évoluent selon l'état de la situation liée à la pandémie.

Considérant que depuis le 28 mai, les rassemblements de huit personnes provenant de résidences différentes, ou des occupants de deux résidences, sont autorisés sur les terrains privés, il est possible de faire des ventes-débarras en respectant les consignes sanitaires.

La Ville de Magog demande aux organisateurs de mettre à la disposition des gens une solution hydroalcoolique (gel antiseptique) pour le lavage des mains et de respecter la distanciation physique en tout temps. Pour s'assurer de respecter la notion de rassemblement de huit personnes, il est important de considérer tous les résidents dans le calcul. Ainsi, une famille de quatre personnes ne pourrait accueillir que quatre personnes d'adresses différentes en même temps à leur vente-débarras.

Les citoyens qui ont des articles à vendre ou à donner peuvent aussi le faire en les affichant sur des plateformes Web spécialisées ou les donner à des organismes communautaires qui acceptent les objets et meubles usagés.

Rappelons que la tenue de vente-débarras est normalement autorisée sur l'ensemble du territoire de la ville, du vendredi au lundi inclusivement lors des quatre fins de semaine prévues dans l'année. Aucun permis n'est nécessaire. Plus de détails sont disponibles sur le [site Internet](#) de la Ville de Magog.

- 30 -

Source et information :

Direction communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

